

R-Pension «Garantie»

R-Pension «Garantie» de RAIFFEISEN VIE est un contrat d'assurance-vie classique, c'est-à-dire un contrat dont le capital à l'échéance est garanti quoi qu'il arrive et alimenté par des versements périodiques.

R-Pension «Garantie», ce qu'il faut savoir

Le capital de votre épargne est garanti à l'échéance. En plus, votre épargne est assortie d'une participation aux bénéfices. Plus le temps de l'épargne est long, plus cette épargne est fructueuse.

La «fiche d'information financière» R-Pension est disponible sur www.raiffeisen.lu.



Nos agences

Alzingen 24 50-71 60	Lux-Ville 24 50-21 00
Bascharage 24 50-41 00	Mamer 24 50-63 00
Bertrange 24 50-63 30	Mersch 24 50-13 80
Bettborn 24 50-42 00	Mondorf-les-Bains 24 50-53 00
Bettembourg 24 50-11 00	Niederanven 24 50-51 00
Clervaux 24 50-52 50	Noerdange 24 50-61 00
Diekirch 24 50-43 00	Perlé 24 50-40 20
Differdange 24 50-19 00	Pétange 24 50-17 00
Dudelange 24 50-71 00	Redange/Attert 24 50-60 40
Echternach 24 50-49 30	Remich 24 50-70 00
Esch/Alzette 24 50-14 00	Saeul 24 50-60 70
Ettelbruck 24 50-31 00	Sandweiler 24 50-51 50
Feulen 24 50-43 30	Soleuvre 24 50-41 20
Grevenmacher 24 50-38 00	Steinfort 24 50-63 70
Junglinster 24 50-49 00	Strassen 24 50-16 00
Kayl 24 50-71 40	Walferdange 24 50-15 00
Leudelange 24 50-67 00	Wasserbillig 24 50-38 50
Lux-Gare 24 50-66 00	Weiswampach 24 50-52 70
Lux-Kirchberg 24 50-18 00	Wiltz 24 50-44 00
Lux-Limpertsberg 24 50-12 00	Wincrange 24 50-52 00
Lux-Merl 24 50-68 00	Wormeldange 24 50-38 80

Banque Raiffeisen
Société coopérative

Siège social
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Luxembourg

Tél. 24 50-1
Fax 22 75 41
www.raiffeisen.lu
info@raiffeisen.lu



R-Pension : planifions aujourd'hui
votre bonheur de demain.



Raiffeisen
Naturellement ma banque

www.raiffeisen.lu



N'attendez pas et prévoyez dès maintenant votre retraite car épargner aujourd'hui, c'est mieux vivre demain.

R-Pension est une formule d'épargne bénéficiant d'avantages fiscaux et qui vous permettra de vous constituer une réserve précieuse pour vivre pleinement votre retraite.



R-Pension, pour bénéficiaire immédiatement d'avantages fiscaux substantiels

Accessible à toute personne âgée de 18 à 65 ans, R-Pension vous offre l'opportunité de constituer une épargne pour votre retraite et vous fait bénéficier d'avantages fiscaux immédiats non négligeables.

- L'article 111bis de la loi modifiée concernant l'impôt des revenus prévoit des déductions du revenu imposable annuel. Le plafond de déductibilité fiscale dépend de votre âge accompli au début de l'année d'imposition.

Âge au début de l'année d'imposition	Montant annuel maximum déductible
moins de 40 ans	1.500 EUR
de 40 à 44 ans	1.750 EUR
de 45 à 49 ans	2.100 EUR
de 50 à 54 ans	2.600 EUR
de 55 à 74 ans	3.200 EUR

- La rente viagère est exonérée à 50% et le capital unique versé à l'échéance est imposé à la moitié du taux global.

R-Pension, pour épargner selon vos besoins, en toute sécurité

R-Pension vous ouvre les portes vers une épargne personnalisée, en fonction de votre situation personnelle et de votre âge. Ainsi tout est mis en œuvre pour veiller à la sécurité de votre épargne.

- Après une durée contractuelle minimale de 10 ans, et seulement si le contractant est âgé d'au moins 60 ans, un maximum de 50% de l'épargne accumulée pourra être remboursé. Le solde, représentant au moins la moitié de l'épargne accumulée, sera payé sous forme de rente viagère mensuelle par une compagnie d'assurances.

- En cas de décès avant l'échéance du contrat, l'épargne accumulée est versée à la succession et le contrat prend fin.
- En cas d'invalidité ou de maladie grave, le versement anticipé de l'épargne accumulée peut être demandé.

R-Pension : 1 produit, 2 alternatives:

- R-Pension «Performance»
- R-Pension «Garantie»

R-Pension «Performance»

- Le placement de votre épargne se fait dans des compartiments de notre fonds d'investissement LUX-PENSION.
- Vous pouvez opter pour des produits peu exposés aux aléas des marchés financiers, et décider par exemple d'investir vos avoirs exclusivement dans le marché monétaire en EUR.
- En cas d'investissement en actions, la part de ce placement diminuera automatiquement, en fonction de votre âge.

R-Pension «Performance», ce qu'il faut savoir

Le rendement du capital dépend notamment de l'évolution des marchés financiers. Par conséquent, ni le rendement, ni le capital investi ne peuvent être garantis.

SICAV LUX-PENSION		
Compartiment 1	25%	Actions
Compartiment 2	50%	Actions
Compartiment 3	75%	Actions
Compartiment 4	100%	Actions
Compartiment 5		Marché monétaire